

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 31**9 janvier 2004****SOMMAIRE**

Acoa Capital S.A., Luxembourg	1462	Jofad Holding S.A., Luxembourg	1474
Arrows Private Equity S.A., Luxembourg	1472	Krone S.A., Luxembourg	1483
Ashantis S.A., Luxembourg	1487	Leader Holding S.A., Luxembourg	1477
Auxilium Advisors S.A., Luxembourg	1442	Lux-Omnia S.A., Luxembourg	1474
Auxilium Advisors S.A., Luxembourg	1442	Lux-Omnia S.A., Luxembourg	1474
Braci Holding S.A., Luxembourg	1475	LVC Consult Luxembourg S.A., Luxembourg	1450
Buttons Line S.A., Luxembourg	1483	Möbius S.A., Luxembourg	1487
Ciel Aciers S.A., Mondorf-les-Bains	1445	Möbius S.A., Luxembourg	1487
Comgest Asia, Sicav, Luxembourg	1442	Möbius S.A., Luxembourg	1488
Cordouan Holding S.A., Luxembourg	1462	Möbius S.A., Luxembourg	1488
Cordouan Holding S.A., Luxembourg	1462	Möbius S.A., Luxembourg	1488
D.S. Finance S.A.H., Luxembourg	1484	Modhi S.A., Luxembourg	1456
Delmar Investment S.A., Luxembourg	1442	Modhi S.A., Luxembourg	1484
Delmar Investment S.A., Luxembourg	1442	New Ice S.A.H., Luxembourg	1476
Dotcom Invest S.A., Luxembourg	1457	Osborne & Moore S.A., Luxembourg	1486
Dotcom Invest S.A., Luxembourg	1461	People Express S.A., Luxembourg	1448
Eldora Holding S.A., Luxembourg	1476	Pinasco Investments S.A., Luxembourg	1461
Enterprise Technologies Europe S.A., Luxembourg	1484	Plastiflex Participations S.A., Luxembourg	1448
Epimenides S.A., Luxembourg	1471	Plastiflex Participations S.A., Luxembourg	1448
Epimenides S.A., Luxembourg	1471	Porter S.A., Luxembourg	1456
Epimenides S.A., Luxembourg	1472	Porter S.A., Luxembourg	1485
Epimenides S.A., Luxembourg	1472	PSEG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	1457
Epimenides S.A., Luxembourg	1472	Quinoa Holding S.A., Luxembourg	1462
Eraorafin Holding S.A., Luxembourg	1473	Sangstat Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	1448
Euro Fruits & Légumes S.A., Luxembourg	1443	Shinjuku Invest S.A., Luxembourg	1475
Euro Fruits & Légumes S.A., Luxembourg	1443	Shinjuku Invest S.A., Luxembourg	1475
Euro Fruits & Légumes S.A., Luxembourg	1443	Shinjuku Invest S.A., Luxembourg	1475
Fairweather Invest S.A., Luxembourg	1481	Sobrass & Cie S.C.A., Bascharage	1485
Fairweather Invest S.A., Luxembourg	1482	Sobrass & Cie S.C.A., Bascharage	1486
Fairweather Invest S.A., Luxembourg	1482	Société de Participations Ricordeau S.A., Luxembourg	1485
Fairweather Invest S.A., Luxembourg	1482	T & M Holding S.A., Luxembourg	1473
Fairweather Invest S.A., Luxembourg	1482	T & M Holding S.A., Luxembourg	1476
Finance.Com Holding S.A., Luxembourg	1462	Themafran Holding S.A., Luxembourg	1473
Finefra S.A., Luxembourg	1483	Themafran Holding S.A., Luxembourg	1474
Fondation du Souvenir et de l'Amitié	1443	TIAA Lux 3, S.à r.l., Luxembourg	1449
GDC, Générale de Construction S.A., Luxembourg	1455	TIAA Lux 3, S.à r.l., Luxembourg	1449
Ginkgo Holding S.A., Luxembourg	1449	TIAA Lux 3, S.à r.l., Luxembourg	1449
Greensleave S.A.H., Luxembourg	1455	TV Guide Europe, S.à r.l., Luxembourg	1457

DELMAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 46.034.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(084627.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

DELMAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 46.034.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(084626.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

AUXILIUM ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.682.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(084640.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

AUXILIUM ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.682.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(084638.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

COMGEST ASIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.621.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 12 novembre 2003, le Conseil d'Administration a décidé:

- D'élire M. Chakara Sisowath, en remplacement de Mme Véronique Ficheux, démissionnaire, en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2004.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084904.3/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

EURO FRUITS & LEGUMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.890.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(084644.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

EURO FRUITS & LEGUMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.890.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(084643.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

EURO FRUITS & LEGUMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.890.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(084642.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FONDATION DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE, Etablissement d'utilité publique.**COMPTE DE RESULTATS 2002**

<i>Recettes</i>	
Produits financiers	
Intérêts créditeurs	1.294,58 EUR
	Compte courant 24,20 EUR
	Compte Bleu 1.270,38 EUR
Dividendes	4.358,14 EUR
Total produits financiers	5.652,72 EUR
Ventes	70,00 EUR
Total recettes	5.722,72 EUR
<i>Dépenses</i>	
Frais bancaires	24,98 EUR
Frais divers	
Moins-values non réalisées sur placements	12.015,01 EUR
Total dépenses	12.039,99 EUR
Recettes nettes	- 6.317,27 EUR

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat à affecter	- 6.317,27 EUR
---------------------------	----------------

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Actif</i>	
Placements	102.638,15 EUR
Banques et à recevoir	87.353,48 EUR
Total actif	189.991,63 EUR
<i>Passif</i>	
Fonds de réserve	176.440,28 EUR
Fonds d'activités	454,55 EUR

Dons à payer.....	13.096,80 EUR
Total passif	189.991,63 EUR
<i>Actif net au 31 décembre 2001</i>	
Placements	114.653,16 EUR
Banques.....	61.358,70 EUR
A recevoir.....	2.255,83 EUR
Actif net	178.267,70 EUR
<i>Actif net au 31 décembre 2002</i>	
Placements	102.638,15 EUR
Banques.....	80.497,86 EUR
A recevoir.....	6.855,62 EUR
Actif net	189.991,63 EUR
Changement de l'actif net.....	11.723,93 EUR
<i>Changement de l'actif net</i>	
Recettes nettes.....	- 6.317,27 EUR
Dons	7.372,10 EUR
Intérêts compte bleu Fonds d'Activité.....	53,10 EUR
Dons à payer.....	13.096,80 EUR
Affectations 2002	- 2.480,79 EUR
Changement de l'actif net.....	11.723,94 EUR
<i>Calcul du Fonds de réserve</i>	
Fonds de réserve au 31 décembre 2001	175.385,45 EUR
Dons reçus en 2002	7.372,10 EUR
Affectation du résultat 2001.....	- 6.317,27 EUR
Fonds de réserve au 31 décembre 2002	176.440,28 EUR
<i>Calcul du Fonds d'Activités</i>	
Fonds d'Activités au 31 décembre 2001	2.882,24 EUR
Affectation du résultat 2001.....	-
Intérêts créditeurs sur compte d'épargne du Fonds d'Activités.....	53,10 EUR
Dons accordés	- 2.480,79 EUR
Fonds d'Activités au 31 décembre 2002	454,55 EUR
<i>Dons accordés</i>	
République Tchèque catastrophe naturelle.....	480,00 EUR
Epi.....	4.504,00 EUR
Polio Plus.....	8.112,80 EUR
Total dons à payer	13.096,80 EUR

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02100. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

BUDGET 2003

<i>Recettes</i>	
Dons	10.000,- EUR
Dividendes	3.000,- EUR
Intérêts	1.000,- EUR
Total	14.000,- EUR
<i>Dépenses</i>	
Frais financiers	100,- EUR
Total	100,- EUR
Résultat de l'exercice	13.900,- EUR

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084750.2//81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

CIEL ACIERS S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000.**Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint Michel.
R. C. Luxembourg B 97.553.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roger Camille Hoffmann, gérant de sociétés, né le 14 mai 1953 à Algrange (F-57440), demeurant à F-57100 Garche, 42, rue de la Peupleraie.

2.- Monsieur Brice Hoffmann, employé privé, né le 13 décembre 1982 à Thionville (F-57100), demeurant à F-57100 Garche, 42, rue de la Peupleraie.

3.- Monsieur André Serge Lebrun, employé privé, né le 20 avril 1957 à Hayange (F-57700), demeurant à F-57100 Garche, 50, rue de la Peupleraie.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitué entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous dénomination CIEL ACIERS S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** La société CIEL ACIERS S.A. a pour objet le négoce, le commissionnement et la transformation d'aciers et de métaux ainsi que l'exercice de toutes activités connexes se rapportant à cet objet.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

La société peut procéder au traitement des tâches administratives de ses filiales.

Titre II.- Capital, Actions**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire, dans les limites légales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Hormis le cas d'une décision de l'assemblée générale réunissant l'accord des trois quarts des actions souscrites, toute cession ou transmission d'actions de la société entre vifs ou pour cause de mort est soumis au droit de préemption ci-après.

Toute transmission pour cause de mort à un non actionnaire, autre qu'un descendant en ligne directe, le conjoint survivant, les ascendants ou les frères ou soeurs et descendants d'y ceux, est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires tel qu'exposé ci-après.

Toute cession d'action entre vifs peu importe la forme juridique adoptée, vente échange ou autre, est soumise aux droits d'attribution ou de préemption ci-après décrit, l'inobservation de ces droits d'attribution ou de préemption en cas de cession entraînant l'inopposabilité à la société de ces cessions intervenues. Un premier droit préférentiel d'attribution ou de préemption de se faire attribuer ou d'acquérir aux mêmes conditions que celles prévues dans l'attribution ou la vente projetée existe en faveur a) des descendants ensuite b) des frères et soeurs et des descendants d'y ceux en cas de prédécès, ensuite c) des ascendants de l'actionnaire voulant céder tout ou partie de ses actions dans la société. A cet effet le cédant doit déclarer par lettre recommandée à ses descendants/frères et soeurs et descendants d'y ceux et ascendants son intention de vente ou d'attribution avec l'indication de l'identité du cessionnaire projeté et de toutes les autres conditions de la cession projetée. Il peut être fait abstraction de cette information par lettre recommandée au cas où les personnes concernées déclarent expressément avoir été dûment informées. Les bénéficiaires de ces droits préférentiels d'attribution ou de préemption doivent faire connaître au cédant par lettre recommandée dans les dix jours de la réception de l'information leur envoyée leur volonté de lever le droit préférentiel, ce droit s'exerçant, en

cas de levée du droit par plusieurs ou tous les bénéficiaires, dans l'ordre et suivant le rang indiqué ci-dessus. Au cas où le droit préférentiel pré décrit n'était pas exercé (ou exercé seulement pour partie) il existe un deuxième droit préférentiel d'attribution ou de préemption en faveur des autres actionnaires de la société. A cet effet, le cédant ou légataire ou autres ayants droit, en cas de cession entre vifs de la part des légataires ou autre ayants-droit, autres que les descendants, conjoints survivant ascendants, frères et soeurs ou descendants d'y ceux, ou en cas de transmission autre qu'entre vifs la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, devra en faire la déclaration dans les dix jours de l'écoulement du délai pour l'exercice du premier droit préférentiel au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du légataire, ayant droit ou du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restant réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs délégués de l'autorisation de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de Juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification dans les conditions prévues par les textes réglementaires en vigueur.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier vendredi du mois de juin 2005 à 17.00 heures.

Par dérogation à l'article 11 des statuts, le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

Par dérogation à l'article 8 des statuts le premier président sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Roger Camille Hoffmann	490 actions
2.- Monsieur Brice Hoffmann	490 actions
3.- Monsieur André Serge Lebrun	20 actions
Total	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, à concurrence de 50% (cinquante pour cent) de sorte que la somme de 15.500,- EUR (quinze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.550,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Roger Camille Hoffmann, gérant de sociétés, né le 14 mai 1953 à Algrange (F-57440), demeurant à F-57100 Garche, 42, rue de la Peupleraie.
 - Monsieur Brice Hoffmann, employé privé, né le 13 décembre 1982 à Thionville (F-57100), demeurant à F-57100 Garche, 42, rue de la Peupleraie.
 - Monsieur André Serge Lebrun, employé privé, né le 20 avril 1957 à Hayange (F-57700), demeurant à F-57100 Garche, 50, rue de la Peupleraie.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Paul Grangier né le 17 mai 1966 à Longeville-les-Metz (F-57070) demeurant professionnellement à F-57155 Marly, 15, rue de la Ferme Saint Ladre.
- 4.- Le siège social de la société est établi à L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint Michel.
- 5.- Monsieur Roger Camille Hoffmann est nommé administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société CIEL ACIERS S.A. Il peut engager la Société par sa seule signature.
- 6.- Monsieur André Serge Lebrun est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société CIEL ACIERS S.A.

Clôture

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Hoffmann, B. Hoffmann, A. Lebrun, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, vol. 141S, fol. 33, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

J. Delvaux.

(085387.3/208/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

PLASTIFLEX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.182.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 et le rapport du réviseur y relatif enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04806, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(084753.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

PLASTIFLEX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.182.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 et le rapport du réviseur d'entreprises y relatif enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04809, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(084755.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

PEOPLE EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 89.935.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour PEOPLE EXPRESS S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(084912.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

SANGSTAT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.390.

Suite aux décisions de l'associé unique du 2 janvier 2003:

- La démission de ses fonctions de gérant «A» de Monsieur Jean-Jacques Bienaimé a été acceptée avec effet au 15 novembre 2002.

- La démission de ses fonctions de gérant «A» de Monsieur Robert Floch a été acceptée avec effet au 31 décembre 2002.

- La démission de ses fonctions de gérant «B» de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a été acceptée avec effet au 2 décembre 2002.

- La nomination aux fonctions de gérant «B» de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 2 décembre 2002 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour SANGSTAT LUXEMBOURG, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant «B»

Signatures

C. Speecke

Gérant «B»

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL00928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084959.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

TIAA LUX 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 3.385.300,- EUR.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, tels qu'approuvés par l'associé unique le 10 novembre 2003 et enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04288, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour TIAA LUX 3

J.-M. Schmit

Avocat

(084953.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

TIAA LUX 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 3.385.300,- EUR.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.493.

Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique le 10 novembre 2003

ND PROPERTIES Inc, associé unique de TIAA LUX 3 (la «Société») a décidé d'étendre la durée des mandats des gérants actuels de la Société, Madame Laura L. Mc Grath, Monsieur Mark J. Wood, Monsieur James P. Garofalo, et Monsieur Brian R. Belliveau, jusqu'à l'approbation par l'associé unique des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA LUX 3

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084956.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

TIAA LUX 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 3.385.300,- EUR.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.493.

Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique le 12 novembre 2003

ND PROPERTIES Inc, associé unique de TIAA LUX 3 (la «Société») a décidé d'élire Monsieur Iqbal Kapadwala, Senior Real Estate Asset Manager, demeurant au 730 Third Avenue, New York, New York 10017, USA, en tant que nouveau gérant de la Société outre les gérants en place, jusqu'à l'approbation par l'associé unique des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA LUX 3

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084960.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

GINKGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.421.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(084968.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

LVC CONSULT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 97.543.

STATUTES

In the year two thousand three, on the eighth of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) GREED N.V., having its registered office in B-2020 Antwerpen, Jan Van Rijswijcklaan, 228, Trade Register Office in Antwerpen, number 331122,
here represented by its managing director Mr Jan A. J. Bout, managing director, residing in Luxembourg.
- 2) INTERACTIVE INVESTMENTS S.A., having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg number B 36.051),
here represented by Mr Jan A.J. Bout, prenamed, acting on behalf of a proxy given in Luxembourg on 8th December 2003.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of LVC CONSULT LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

However the first managing director may be appointed by the general meeting.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 1st Monday of June at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately one thousand eight hundred and sixty euros (1,860.- EUR).

Transitory disposition

- 1) The first business year shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the 31st of December 2003.
- 2) The first annual general meeting will be held on 2004.

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. INTERACTIVE INVESTMENTS S.A., prenamed: three hundred and nineteen shares	399
2. GREED N.V., prenamed, one share	1
Total: three hundred and twenty shares	<u>320</u>

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand euros (32.000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II 2nd Floor (c/o Charles Kaufhold, avocat, Domiciliation).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

a) Mr Luc Van Coppenolle, fiscaliste, residing in B-2600 Antwerpen, Anna Bijstraat 18, born in Hasselt, on March 9th, 1954.

b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, registration no. 5967.

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Road Town Tortola, BVI, IBC number 90.925.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI, IBC number 303.554.

4.- The general meeting appoints Mr Luc Van Coppenolle, prenamed, managing director of the Company.

He will be in charge with the daily management of the company as well as the representation concerning the daily and will bound the Company by his single signature, pursuant to article 11 of the Articles of Incorporation.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GREED N.V. ayant son siège social à B-2020 Anvers, Jan Van Rijswijcklaan 228, inscrite au Registre des Sociétés à Anvers sous le numéro 331.122,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jan A.J. Bout, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

2. INTERACTIVE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, (R.C. Luxembourg numéro B 36.051), ici représentée par Monsieur Jan A.J. Bout, prénommé, agissant en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 décembre 2003.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LVC CONSULT LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour ses besoins propres le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cent soixante euros (1.860,- EUR).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. INTERACTIVE INVESTMENTS S.A., préqualifiée, trois cent dix-neuf actions	319
2. GREED N.V., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II 2nd Floor (c/o Charles Kaufhold, avocat, Domiciliation).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

a) Monsieur Luc Van Coppenolle, fiscaliste, demeurant à B-2600 Anvers, Anna Bijnsstraat, 18, né à Hasselt, le 9 mars 1954.

b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, (Registre numéro 5967).

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, IBC number 90.925.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009: FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI (IBC number 303.554).

4.- L'assemblée nomme Monsieur Luc Van Coppenolle, prénommé, administrateur-délégué de la Société. Il est chargé de la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle comme prévu à l'article 11 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A. J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 37, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085272.3/220/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

GREENSLEAVE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 37.707.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour GREENSLEAVE S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084916.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

GDC, GENERALE DE CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, rue du Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 87.643.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille trois, le 4 août,

A Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société GDC S.A., société établie et ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 28, rue du Dernier Sol, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.643.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rodrigues Hose.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Josef Pusar.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Wolfgang Hellwig.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

A.- Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Liste de présence

Monsieur Rodrigues Hose	60 actions	Signature
Monsieur Josef Pusar	20 actions	Signature
Monsieur Wolfgang Hellwig	20 actions	Signature
Total	100 actions	

Ensuite, l'Assemblée aborde l'ordre du jour et décide:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de la société KPB IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social 32, rue du Dernier Sol à Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.535, de son poste d'administrateur et de lui donner quitus pour sa gestion.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement Monsieur Rodrigues Hose, artisan, né le 22 février 1950 à Porto (Portugal), demeurant Leipziger Strasse n° 100 à D-04178 Leipzig (Allemagne) au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Pascal Cinti, né le 9 septembre 1964 à Etain (France), demeurant 15, rue des Ecoles à F-57700 Neufchef, de son poste d'administrateur et de lui donner quitus pour sa gestion.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement Monsieur Josef Puzar, commerçant, né le 22 janvier 1952 à Celje (Yougoslavie), demeurant 15, Aigue Bonne Plage à F-83300 Saint Raphaël (France) au poste d'administrateur.

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Victor Silva, né le 10 mai 1965 à Tondela (Portugal), demeurant 11, rue de Dalheim à L-5898 Syren (Luxembourg) et lui donne quitus pour sa gestion.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement Monsieur Wolfgang Hellwig, commerçant, né le 14 juillet 1941 à Sophia (Bulgarie), demeurant 15, Aigue Bonne Plage à F-83300 Saint Raphaël (France) au poste d'administrateur.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Roberto Vasta, commissaire aux comptes, comptable, né le 13 novembre 1944 à Spoleto (Italie), demeurant 50, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg et lui donne quitus.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer commissaire aux comptes, en remplacement Monsieur Danilo Habulin, employé privé, né le 12 avril 1950 à Maribor (Slovénie), demeurant Hanaverland Strasse 11a à D-60386 Francfort (Allemagne).

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée ce jour à 15.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01525. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084923.3/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MODHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.357.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MODHI S.A.

Signature

(084962.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

PORTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.715.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PORTER S.A.

Signature

(084966.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,-.**Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe.
R. C. Luxembourg B 79.682.*Extrait des décisions prises par l'associé unique le 14 novembre 2003*

PSEG AMERICAS Ltd., associé unique de PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), a décidé de prendre acte de la démission de Madame Patricia Sitar comme gérante de la Société, d'accepter cette démission et d'élire Madame Miriam Gilligan, Directrice Financière, née le 15 avril 1951 à Londres, Angleterre, ayant son adresse professionnelle auprès de PSEG ENERGY HOLDINGS L.L.C., 80 Park Plaza, T-20, Newark, New Jersey NJ 07102, comme nouvelle gérante de la Société pour une durée illimitée et de lui déléguer les pouvoirs décrits dans l'article 15 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l.

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084963.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

DOTCOM INVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.629.*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DOTCOM INVEST S.A. tenue à Luxembourg, le 23 septembre 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- acceptation de la démission de M. Michal Wittmann avec effet immédiat et décharge pleine et entière pour la durée de son mandat.
- nomination de M. Colm Smith en tant que nouvel administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084964.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

TV GUIDE EUROPE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.Registered office: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 97.547.**STATUTES**

In the year two thousand three, on the thirteenth day of November.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GEMSTAR-TV GUIDE INTERNATIONAL INC., incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 6922 Hollywood Blvd, 2nd floor, Los Angeles, CA 90028 USA, here represented by Mrs Lydie Levy, manager, residing in F-75016 Paris, 12, rue Jean Bologne, by virtue of a proxy given on September 30th, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TV GUIDE EUROPE.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by sixty (60) shares of five hundred Euros (EUR 500.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first business year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Subscription - Payment

GEMSTAR-TV GUIDE INTERNATIONAL INC., the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole Shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Jeff Shell, CEO GEMSTAR-TV GUIDE INTERNATIONAL INC., born at Ann Arbor, Michigan, USA, on October 6th, 1965, residing at 12034 Coyone Street, Los Angeles, Californie, USA,

- Mrs Lydie Levy, manager, born at Bienville (52) France, on December 7th, 1955, residing in F-75016 Paris, 12, rue Jean Bologne.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The address of the corporation is fixed in L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GEMSTAR-TV GUIDE INTERNATIONAL INC., Société de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 6922 Hollywood Blvd, 2nd floor, Los Angeles, CA 90028 USA,

ici représentée par Madame Lydie Levy, gérante, demeurant à F-75016 Paris, 12, rue Jean Bologne, en vertu d'une procuration datée du 30 septembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: TV GUIDE EUROPE.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille Euros (EUR 30.000,-) représenté par soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

GEMSTAR-TV GUIDE INTERNATIONAL INC., la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente mille Euros (EUR 30.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents Euros (EUR 1.900,-).

Décision de l'Associé Unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Jeff Shell, CEO GEMSTAR-TV GUIDE INTERNATIONAL INC., né le 06 octobre 1965, à Ann Arbor, Michigan, USA, résidant à 12034 Coyone Street, Los Angeles, Californie, USA,

- Madame Lydie Levy, gérante, née le 07 décembre 1955, à Bienville (52) France, résidant à F-75016 Paris, 12, rue Jean Bologne.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Levy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 9, case 2. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085326.3/220/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

PINASCO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.946.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(084969.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

DOTCOM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.629.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1^{er} décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DOTCOM INVEST S.A., tenue à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.

- décision a été prise de transférer le siège social de la société du 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084980.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

CORDOUAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.672.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(084971.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

CORDOUAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.672.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(084972.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FINANCE.COM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.048.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(084973.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

QUINOA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.897.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(084975.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

ACOA CAPITAL, Société Anonyme.

Share capital: EUR 31,000.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.548.

STATUTES

In the year two thousand and three on the fourteenth of November.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, (UK), registered with the Companies House under number 02781154;

represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on November 13th, 2003, in London.

Mr Peter Kroha, investment banker, born in Hamm (Germany) on October 25, 1971, residing at Steinstrasse 1-3/ Königsallee, 40212 Düsseldorf, Germany,

represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on November 13th, 2003 in Düsseldorf.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg public limited company («société anonyme»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a «société anonyme» which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (The «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of ACOA CAPITAL.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of this abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any administrative, legal, accounting, financial, strategic, development and organization assistance to the undertakings forming part of the group of the Company.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company, including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the Shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The authorized capital and the issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The issued capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of Directors within the limits of the authorized capital.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be administered by a Board of Directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any of two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the General Meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of

such affiliation with such other company firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one Director or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor(s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the thirty-first day of March of each year, at 2.00 p.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by laws, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital (EUR)</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount paid-in (EUR)</i>
1) MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED.....	30,998	15,499	30,998
2) Peter Kroha	2	1	2
Total	31,000	15,500	31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation amount to one thousand seven hundred and fifty Euros (1,750.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2004.

Extraordinary General Meeting

And at the same time, the appearing parties, in their respective capacities, representing the whole of the Company's capital, held an Extraordinary General Meeting, to which they recognized they had been duly convened, and adopted the following unanimous resolutions:

First resolution

Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period of six (6) years ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:

- Mr Nigel Hammond, investment banker, born in Twickenham, (UK), on June 13, 1964, residing at Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB (United Kingdom).

- Mr Nico Helling, investment banker, born in Bielefeld (Germany) on June 18, 1969, residing at Steinstrasse 1-3/ Königsallee, 40212 Düsseldorf, Germany.

- Mr Peter Kroha, investment banker, born in Hamm (Germany), on October 25, 1971, residing at Steinstrasse 1-3/ Königsallee, 40212 Düsseldorf, Germany.

Second resolution

Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the R. C. Luxembourg under number B 65.477.

Third resolution

Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

Fourth resolution

The registered office shall be set at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Nous Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE (Royaume-Uni), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 02781154;

représentée par Monsieur Laurent Schummer, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 13 novembre à Londres.

Monsieur Peter Kroha, banquier d'investissements, né à Hamm (Allemagne) le 25 octobre 1971, demeurant au Streinstrasse 1-3/Königsallee, 40212 Düsseldorf, Allemagne,

représenté par Monsieur Laurent Schummer, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 13 novembre à Düsseldorf.

Les procurations mentionnées ci-dessus, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront, annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination ACOA CAPITAL.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, compromettent l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut fournir toute assistance en matière administrative, juridique, comptable, financière, stratégique, de développement et d'organisation à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions, ayant chacune une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Des actions peuvent être détenues en trust par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital autorisé et le capital émis de la Société peuvent être augmentés ou réduits, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Le capital émis de la Société peut également être augmenté, en une ou en plusieurs fois, par une résolution du Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'éli- re par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemniserá tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un Administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le trente et un mars de chaque année, à quatorze heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra le lieu et la date, l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux Administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit (EUR)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant libéré (EUR)</i>
1) MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED.....	30.998	15.499	30.998
2) Peter Kroha	2	1	2
Total	31.000	15.500	31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante Euros (1.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2003.

L'assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2004.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période de six (6) ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

- Monsieur Nigel Hammond, banquier d'investissements, né à Twickenham (Royaume Uni), le 13 juin 1964, demeurant à Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB (Royaume Uni);

- Monsieur Nico Helling, banquier d'investissements, né à Bielefeld (Allemagne) le 18 juin 1969, demeurant au Steins-trasse 1-3/Königsallee, 40212 Düsseldorf (Allemagne);

- Monsieur Peter Kroha, banquier d'investissements, né à Hamm (Allemagne), le 25 octobre 1971, demeurant au Steinstrasse 1-3/Königsallee, 40212 Düsseldorf (Allemagne).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au: 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 9, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085331.3/220/540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

EPIMENIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.430.

RECTIFICATIF

Le bilan et le compte de profits et pertes modifiés au 14 février 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03874, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour EPIMENIDES S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(085013.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

EPIMENIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.430.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03879, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour EPIMENIDES S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(085014.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

EPIMENIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.430.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03880, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour EPIMENIDES S.A.
Société Anonyme
H. de Graaf
Administrateur

(085015.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

EPIMENIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.430.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03882, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour EPIMENIDES S.A.
Société Anonyme
H. de Graaf
Administrateur

(085017.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

EPIMENIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.430.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03883, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour EPIMENIDES S.A.
Société Anonyme
H. de Graaf
Administrateur

(085019.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

ARROWS PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme
ARROWS PRIVATE EQUITY S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085011.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

THEMAFRAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.413.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour THEMAFRAN HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

P. Bun

Administrateur

(084976.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

T & M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.422.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg
- a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour T & M HOLDING S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084987.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

ERAORAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.371.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Cristiano Cortella, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Cristiano Cortella, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

ERAORAFIN HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085008.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

JOFAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.714.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour JOFAD HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
R. Hovenier
Administrateur

(084979.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

THEMAFRAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.413.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 novembre 2003 a décidé le transfert du siège social de la société du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour THEMAFRAN HOLDING S.A.
P. Bun
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084984.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

LUX-OMNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 80.698.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration
G. Schneider / M. Schaeffer
Administrateur / Administrateur

(084990.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

LUX-OMNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 80.698.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration
G. Schneider / M. Schaeffer
Administrateur / Administrateur

(084992.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

SHINJUKU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.129.

—
Le bilan au 14 février 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03867, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour SHINJUKU INVEST S.A.

Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

M.-J. Reyter / H. De Graaf

(085006.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

SHINJUKU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.129.

—
Le bilan au 14 février 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour SHINJUKU INVEST S.A.

Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

M.-J. Reyter / H. De Graaf

(085009.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

SHINJUKU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.129.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03871, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour SHINJUKU INVEST S.A.

Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

M.-J. Reyter / H. De Graaf

(085012.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

BRACI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 85.100.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03901, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour BRACI HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(085032.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

ELDORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

ELDORA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085005.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

T & M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.422.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03824, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour T & M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(084985.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

NEW ICE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

NEW ICE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085018.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

LEADER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.551.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the third of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Jean-Paul Kill, attorney-at-law, born on July 4, 1952 in Luxembourg, with professional address at 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) UP TO DATE INC., registered under number 008894, a company with registered office at Alofi Suites 21, Maluaga, Niue,

here represented by Mr Jean-Paul Kill, prenamed,

by virtue of a proxy given in Alofi, Niue, on June 11, 2003.

Such proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a holding corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited holding corporation under the name of LEADER HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of securities, whether negotiable or not (inclusive those issued by any Government or any other international, national or local Authority) and any other rights attached to them, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, and may exploit them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. Moreover the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may proceed to the issue of bonds and debentures by way of public or private subscription and may borrow funds in any form in accordance with the Law. The company may grant any assistance, loan, advance or guarantee to the companies in which it has a direct and substantial participating interest.

Any activity carried on by the Company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its registered office or branches established in Luxembourg or elsewhere.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes remaining always, however within the limits of the law of July 31st, 1929, on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Tuesday in the month of April at three p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929 on holding companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory Provisions

1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2003.

2) The first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Jean-Paul Kill, prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2) UP TO DATE INC, prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euros (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred (2,200.-) Euro.

Constitutive Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) UP TO DATE INC., registered under number 008894, a company with registered office at Alofi Suites 21, Maluaga, Niue,

b) Mr Jean-Paul Kill, attorney-at-law, born on July 4, 1952 in Luxembourg, with professional address at 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

c) Mr Gustave Vogel, «traducteur-interprète assermenté», born on July 10, 1948 at Dudelange, with professional address at 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The following is appointed Auditor:

EUROTRUST, R. C. Luxembourg B N° 86.381, a company with registered office in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.

5) The Company shall have its registered office in L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

6) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect a managing-director with power to bind the company by his sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearers, she signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Maître Jean-Paul Kill, avocat à la Cour, né le 4 juillet 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) UP TO DATE INC., enregistrée sous le numéro 008894, une société avec siège social à Alofi Suites 21, Maluaga, Niue,

ici représentée par Maître Jean-Paul Kill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Alofi, Niue, le 11 juin 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leurs mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de LEADER HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la Loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'avril à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Maître Jean-Paul Kill, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
2) UP TO DATE INC., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont toutes été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) UP TO DATE INC., enregistrée sous le numéro 008894, une société avec siège social à Alofi Suites 21, Maluaga, Niue,
 - b) Maître Jean-Paul Kill, avocat à la Cour, né le 4 juillet 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 22-24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
 - c) Monsieur Gustave Vogel, traducteur-interprète assermenté, né le 10 juillet 1948 à Dudelange, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - EUROTRUST, R. C. Luxembourg B N° 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la société est fixé à L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Kill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 141S, fol. 60, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(085361.3/230/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

FAIRWEATHER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.431.

RECTIFICATIF

Le bilan et le compte de profits et pertes modifiés au 14 février 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03888, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour FAIRWEATHER INVEST S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(085021.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FAIRWEATHER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.431.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03891, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour FAIRWEATHER INVEST S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(085024.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FAIRWEATHER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.431.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03893, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour FAIRWEATHER INVEST S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(085026.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FAIRWEATHER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.431.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03895, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour FAIRWEATHER INVEST S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(085027.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FAIRWEATHER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.431.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03897, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour FAIRWEATHER INVEST S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(085030.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

BUTTONS LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

BUTTONS LINE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085022.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

KRONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.395.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'au 31 décembre 2003.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

KRONE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085031.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FINEFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.862.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03904, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour FINEFRA S.A.

Société Anonyme

S. Plattner

Administrateur

(085033.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

ENTERPRISE TECHNOLOGIES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.128.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

ENTERPRISE TECHNOLOGIES EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085036.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MODHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.357.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

MODHI S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085039.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

D.S. FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.821.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03826, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour D.S. FINANCE

Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(084986.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

PORTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.715.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

PORTER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085041.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 81.464.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085020.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

SOBRASS & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.411.

L'an deux mille trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SOBRASS & CIE S.C.A., avec siège social à L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au R. C. sous le numéro B 46.411, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 78 du 1^{er} mars 1994, et modifiée suivant actes reçus par le prédit notaire Reginald Neuman en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 156 du 5 avril 1998 et en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 712 du 2 octobre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges M. Lentz Jr, diplômé BBA, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Conversion du capital social de trente-six millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 36.150.000,-) en huit cent quatre-vingt-seize mille cent trente-cinq euros neuf cents (E 896.135,09) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (€ 1,-) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de trente-six millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 36.150.000,-) en huit cent quatre-vingt-seize mille cent trente-cinq euros neuf cents (€ 896.135,09) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (€ 1,-) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Troisième résolution

Suite à la conversion du capital, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-seize mille cent trente-cinq euros neuf cents (€ 896.135,09), représenté par deux (2) actions de commandité sans désignation de valeur nominale et de vingt-huit mille neuf cent dix-huit (28.918) actions de commanditaire sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G.M. Lentz, P. Pierrard, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 2003, vol. 427, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 décembre 2003.

A. Weber.

(084723.3/236/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

SOBRASS & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 46.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(084724.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

OSBORNE & MOORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.170.

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OSBORNE & MOORE S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 25.170, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 49 du 17 février 1987.

L'assemblée est présidée par Madame Danièle Maton, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laetitia Weicker, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C des 21 octobre 2003 et 31 octobre 2003.

- dans le journal luxembourgeois Luxemburger Wort des 21 octobre 2003 et 31 octobre 2003.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les mille (1.000) actions, actuellement émises, neuf cent quatre-vingt-seize (996) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 575.000,- (cinq cent soixante-quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 1.950.000,- (un million neuf cent cinquante mille euros) à EUR 2.525.000,- (deux millions cinq cent vingt-cinq mille euros) sans création d'actions nouvelles.

2.- Souscription et libération de l'augmentation de capital par versement en numéraire.

3.- Modification de la teneur de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux différentes décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires constate que la société ne pourra pas augmenter son capital du montant prévu à l'ordre du jour, la Banque n'ayant de certificat de blocage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Maton, L. Weicker, S. Arpea, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 12, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

J. Elvinger.

(084693.2/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

ASHANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 53.752.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085025.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MÖBIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.122.

RECTIFICATIF

Le bilan et le compte de profits et pertes modifiés au 14 février 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03853, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour MÖBIUS S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(084989.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MÖBIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.122.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03854, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour MÖBIUS S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(084991.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MÖBIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.122.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03855, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour MÖBIUS S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(084993.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MÖBIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.122.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03857, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour MÖBIUS S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(084996.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MÖBIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.122.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 février 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03858, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour MÖBIUS S.A.

Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(084998.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.
